



Le 16 septembre 2021

**Présents pour l'administration** : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Marc CASTAINGS (Secrétaire général adjoint), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint au chef du SRH),

**Autres** : Lucilia MASSON (cheffe de service « inspection générale et appui aux régions »), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), FO, CFDT, CGT, FSU

**Présentes pour l'Alliance du Trèfle** : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

## **Point d'actualité sur la crise sanitaire**

La mesure transitoire pour le télétravail est toujours d'actualité jusqu'à la mise en place de la note de service (voir le 3<sup>ème</sup> point de ce CR).

Afin de calculer le montant trimestriel dû pour l'allocation forfaitaire de télétravail (rappel : 2,50 € par jour télétravaillé), les jours télétravaillés doivent être saisis sur Virtualia.

Si la situation COVID devait se dégrader, FranceAgriMer s'adaptera aux nouvelles directives gouvernementales.

## **Présentation du bilan social**

Vous trouverez en annexe de ce compte-rendu quelques chiffres du bilan social de 2020 disponible sur l'intranet de FranceAgriMer. Un des faits marquants du bilan social 2020 est l'effectif total de 980 agents, nous sommes passés en dessous des 1000.

## **Présentation de la NS télétravail et projet d'arrêté**

**L'Alliance du Trèfle a participé à toutes les réunions préparatoires qui ont permis l'élaboration de cette note de service et de l'arrêté.**

**L'Alliance du Trèfle a fait remonter de nombreuses interrogations notamment sur l'allocation forfaitaire de télétravail (Exemples : quelle modalité de calcul pour les demi-journées de télétravail pour les agents en temps partiel, est-elle imposable, les 2,50 euros sont-ils en brut ou net).**

Cette nouvelle note de service présente des avancées :

- Possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine.



- Intégration des jours flottants.
- Possibilité à l'encadrement de télétravailler.
- Ce sont les tâches qui sont ou non télétravaillable et non plus les postes.
- La tacite reconduction (sans changement de missions) des demandes de télétravail.
- Possibilité de plusieurs lieux de télétravail (à déclarer sur le formulaire).
- Allocation forfaitaire de télétravail de 220 euros nets par an (non imposable, non soumise à la CSG ni aux cotisations sociales)

**L'Alliance du Trèfle note qu'à ce jour il reste des points à éclaircir : calcul de l'allocation pour les temps partiels et les cas particuliers tels qu'une journée organisée sur 0,5 jour congés et 0,5 télétravail.**

Au siège et en délégations, la nouvelle campagne de télétravail devrait débuter courant septembre 2021 avec une application au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

En services territoriaux, les agents dépendent la note de service du MAA qui n'a pas encore été établie. Dans cette attente, c'est la « période transitoire » qui s'applique.

Les organisations syndicales ont donné un avis favorable à l'unanimité à la note de service et à l'arrêté qui leurs ont été proposés.

**L'Alliance du Trèfle reste à votre disposition pour toutes demandes de renseignement avant et après publication de la note de service et de l'arrêté.**

## **Point sur les mutuelles**

Répartition de la population FAM par mutuelle référencée :

- AG2R 18
- GROUPAMA 40
- HFP 451

Répartition de la population FAM par formule

Mutuelles	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 3 Surcomplémentaire
AG2R	5	7	5	1
GROUPAMA	4	26	7	3
HFP	19	76	347	9

En 2023, il y aura un nouvel référencement des mutuelles.



Le remboursement se fera de façon progressif : dans un premier temps le remboursement sera de 15 € quelques soit la mutuelle (référéncée ou non) pour arriver à 50%.

Les interrogations sont nombreuses : cette prise en charge partielle sera-t-elle sur l'ensemble de la cotisation du panier de soins y compris les options (1, 2,3) ou sur un panier de soins socles, et quid de la partie prévoyance ?

## QUESTION DIVERSES

### Remboursement des frais de déplacements

Un nouvel arrêté du 26/07/2021 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et collaborateurs du MAA et de ses opérateurs vient d'être éditer sur Légifrance.

Pour l'instant cet arrêté pose beaucoup de questions, entre autre la gestion par l'outil Chorus. Néanmoins, l'arrêté prévoit que les opérateurs du MAA peuvent déroger à certains articles.

**L'Alliance du Trèfle suivra cette problématique. Nous restons à votre disposition pour faire remonter à l'administration toutes vos interrogations et/ou remarques.**

Vos représentants :

- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18
- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18

[catherine.tomasso@franceagrimer.fr](mailto:catherine.tomasso@franceagrimer.fr)

[christine.klich@franceagrimer.fr](mailto:christine.klich@franceagrimer.fr)



Annexe 1  
Le bilan social

Effectif			
	Femme	Homme	TOTAL
siège Montreuil	366	207	<b>573</b>
Services territoriaux	185	163	<b>348</b>
Délégation nationale de La Rochelle (17)	6	2	<b>8</b>
Délégation nationale de Libourne (33)	24	16	<b>40</b>
Délégation nationale de Volx (04)	9	2	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>390</b>	<b>980</b>

Les femmes représentent 60,20%  
les hommes représentent 39,80%

effectif par statuts et catégories			
	Femme	Homme	TOTAL
<b>CATEGORIE A</b>	<b>179</b>	<b>142</b>	<b>321</b>
Statut Unifié	10	15	25
Fonctionnaires	107	88	195
Contractuels	61	38	99
fonctionnaire dét-S/contrat	1	1	2
<b>CATEGORIE B</b>	<b>218</b>	<b>79</b>	<b>297</b>
Statut Unifié	18	8	26
Fonctionnaires	199	69	268
Contractuels	1	2	3
<b>CATEGORIE C</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>14</b>
Fonctionnaires	6	6	12
Contractuels	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>227</b>	<b>632</b>



Effectif par âge			
	Femme	Homme	TOTAL
20 - 29 ans	35	16	51
30 - 34 ans	31	12	43
35 - 39 ans	32	22	54
40 - 44 ans	59	41	100
45 - 49 ans	94	59	153
50 - 54 ans	106	81	187
55 - 59 ans	138	89	227
60 ans et plus	95	70	165
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>390</b>	<b>980</b>

Effectifs par service territoriaux			
	Femme	Homme	TOTAL
Auvergne Rhône-Alpes	15	18	33
Bretagne	14	8	22
Bourgogne Franche-Comté	3	11	14
Centre - Vale de Loire	5	5	10
corse	5	1	6
Grand-est	5	21	26
Hauts-de-France	3	9	12
Île-de-France	1	3	4
Normandie	4	4	8
Nouvelle-Aquitaine	39	29	68
Occitanie	51	33	84
Pays de la Loire	18	9	27
Provence - alpes-Côtes-d'Azur	22	12	34
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>163</b>	<b>348</b>



## COMITE TECHNIQUE du 16 septembre 2021

effectifs par taux d'activité et par genre				Effectif par taux d'activité et par catégorie				
Taux d'activité	Femme	Homme	TOTAL	Taux d'activité	A	B	C	TOTAL
40%			0	40%				0
50%	9	2	11	50%	4	5	2	11
60%	2	1	3	60%	2	1		3
70%	3	1	4	70%	1	3		4
80%	108	22	130	80%	37	91	2	130
90%	17	5	22	90%	5	17		22
100%	451	359	810	100%	358	430	22	810
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>390</b>	<b>980</b>	<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>547</b>	<b>26</b>	<b>980</b>

### Effectifs des agents en situation de handicap (déclaration 2021/ effectifs 2020)

	Femme	Homme	TOTAL
Agents handicapés RQTH <sup>1</sup>	27	11	38
Agents titulaires d'une rente <sup>2</sup>	2	3	5
Agents anciens militaires		3	3
Agents bénéficiant d'une ATI <sup>3</sup>	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>48</b>

Catégories	Femme	Homme	TOTAL
Catégorie A	8	5	13
Catégorie B	19	10	29
Catégorie C	4	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>48</b>

1-RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2-ou d'une pension d'invalidité

3-ATI : Allocation Temporaire d'invalidité



## COMITE TECHNIQUE du 16 septembre 2021

### Réunions, commissions et groupe de travail (GT) en 2020

Réunions	Nombre	vos représentants Alliance du Trèfle
CTE	4	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
Point fixe	2	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
CHSCT FAM	6	Christine KLICH Marie-Anne DESTEFANIS
Commission formation	1	Christine KLICH
Commission handicap	1	Christine KLICH Marie-Anne DESTEFANIS
Commission restauration	1	Christine KLICH Hassan AATAR
Commission Télétravail	6	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
GT Primes	2	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
GT Régions Commission suivi des déplacements	1	Christine KLICH
GT Travail à distance (COVID-19)	2	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH

Réunions	Nombre	vos représentants Alliance du Trèfle
GT Règlement intérieur FAM	1	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
GT LDG (Lignes Directrices de Gestion)	1	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
GT Rupture conventionnelle	1	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
Réunion d'échanges (COVID-19)	10	Christine KLICH Marie-Anne DESTEFANIS
Propositions de promotions	1	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
GT Droits syndicaux	1	Catherine ERNOULT TOMASSO Christine KLICH
CT statuts unifiés	1	Philippe MARCEL
CCP statuts unifiés	1	Philippe MARCEL
GT Statut unifié	2	Philippe MARCEL
Réunion de préparation des CCP A et B du SU	1	Philippe MARCEL